

Concernant les parcelles 357 - 360 - 364 et 367 au Clos de l'Eglise. Si l'ensemble des parcelles est utilisé, je ne peux plus exercer correctement mon activité professionnelle.

En échange d'un accès à la rue Mendès-France, je peux envisager de céder une petite partie de cet ensemble.

Je demande une juste aménagement de cet ensemble.

[REDACTED] le 25/ [REDACTED]